



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE ONNION

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2024

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 30 juillet 2024, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire le 22 juillet 2024 par Monsieur le Maire André GERVAIS, et réuni en Mairie d'Onnion sous sa Présidence en présence de Mmes et MM :

GERVAIS André

VELAT Jocelyne

GERVAIS Jean-Claude

MAURE-BASTARD-Nadine

JADOT Jean-Noël

CHARDON Brigitte

JEANTET Anne

MAURE Céline

MAURE Sigrid

OBERSON Jean-François

WAILL Benoist

PASSY Dominique

Absent(s) : JACQUARD Thierry

Absent(s) représenté(s) : HAY Matthieu donne pouvoir à GERVAIS André et PAPI Guillaume donne pouvoir à VELAT Jocelyne

Secrétaire de séance : CHARDON Brigitte

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le compte rendu du 25 juin 2024. Aucune observation ; celui-ci est approuvé à l'unanimité. (point N°01)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée leur accord pour rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'achat d'un nouveau tracteur ; ce rajout est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Mme MUGNIOT Caroline, technicienne de l'ONF pour sa présence ce soir afin d'expliquer les points N° 02 /03/04/05 mis à l'ordre du jour concernant les travaux à réaliser sur la forêt communale ainsi que les demandes de subventions correspondantes. Après des explications précises données aux élus, aux réponses données suite à leurs interrogations, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les points « ONF » suivants :

02 - PROGRAMME DES TRAVAUX DE DESSERTE A REALISER EN FORET COMMUNALE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA MESURE 401 DU FEADER AUPRES DE LA REGION ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE SAVOIE AU TITRE DE LEURS POLITIQUES FORESTIERES (Délib. 76)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux de desserte suivants :

Forêt communale de ONNION
Desserte forestière massif de RATY
Devis Estimatifs des Travaux

devis réalisé par l'ONF dans le cadre d'une étude préliminaire

N° Article	Nature des travaux	Unité	Quantité	Montant total
0	Travaux non éligibles	Unité	1,00	557,00 €
1	Création de route forestière (tronçon 1 et tronçon 2)	ml	1050,00	113 034,00 €
2	Mise aux gabarit d'une route forestière (tronçon 4 et 5)	ml	2100,00	94 227,60 €
3	Création de piste	ml	-	-
4	Création de place de dépôt / de retournement / aire de chargement pour câble mâât	m²	1600,00	24 936,00 €
5	Résorption de point noir tronçon 3 4 et 5 et gestion	Unité	2,00	224 930,00 €
6	Gestion de l'eau tronçon 1 et tronçon 2	Unité	2,00	35 464,00 €
Montant total dépenses d'infrastructure				493 148,60 €
8	Etudes avant projet	F	1	6 712,00 €
9	Maîtrise d'œuvre (PRO/EXE/DET/VISA/OCP/AOR)	F	1	45 685,28 €
10	Etudes autres (Géotechnique, Etude dimensionnement, ...)	-	-	-
Montant total dépenses immatériels				52 397,28 €
Montant total du projet				545 545,88 €

en forêt communale et privée au lieu-dit de Raty :

SECTION	NUMERO	SECTION	NUMERO	SECTION	NUMERO
OB	0406	OB	0404	OB	0580
OB	0402	OB	0350	OB	0579
OB	0354	OB	0351	OB	0571
OB	0355	OB	0203	OB	0570
OB	0356	OB	0576	OB	0569
OB	0357	OB	0189	OB	0568
OB	0352	OB	0187	OB	0564
OB	0353	OB	0405	OB	0560
OB	2210	OB	0403	OB	0549
OB	0358	OB	0340	OB	0547
OB	0359	OB	0339	OB	0544
OB	0360	OB	0559	OB	0543

Ces travaux proposés par les services de l'ONF dans le cadre du budget forestier de la commune.
Le montant estimatif des travaux et de maîtrise d'œuvre est : **545 545.88 Euros HT** basé sur le plan financier :

		80%	Autofinancement
Montant total des travaux éligible inclus Moe	400 000,00 €	320 000,00 €	80 000,00 €
Montant total travaux plafonnés non subventionnés	144 988,88 €	-	144 988,88 €
Montant des dépenses non éligibles	557,00 €	-	557,00 €
total d'investissement	545 545,88 €	320 000,00 €	225 545,88 €

Le conseil municipal, Le Maire entendu et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le projet présenté et le plan de financement présenté sur la base du devis estimatif présenté ; **SOLLICITE** l'octroi d'une aide publique auprès des services de la Région et du Conseil départemental pour la réalisation des travaux subventionnables aux taux en vigueur ; **S'ENGAGE** à réglementer la circulation des véhicules à moteur sur cette desserte en la limitant aux seuls ayants-droits définis par la Commune ; **S'ENGAGE** à inscrire au budget de la Commune les sommes nécessaires à l'entretien de la nouvelle voie créée ; **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter et signer tout document et acte relatif à ce projet

VOTE : 14 Pour

03 - ONF : PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE POUR LA CAMPAGNE 2025 (Délib.77)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Le conseil municipal, Le Maire entendu après en avoir délibéré : **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après et **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives nécessaires et à signer toutes pièces afférentes.

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	JUSTIFICATION ONF (si modification)	Mode de commercialisation		
							Bloc sur pied	Contrat bois façonné	
31	IRR	220	2	2025	2025			X	
24	AMEL	331	7	2022	2027	Exploitée trop récemment			
3	AMEL	165	2.5	2025	2027	Projet desserte en cours			
26	IRR	55	0.5	2025	Supp.	ONF-CF Raison sylvicole – niveau du capital forestier			

VOTE : 14 POUR

04 - ONF : CONVENTION ATDO (Délib. 78)

Monsieur le Maire donne lecture de cette Convention qui définit les modalités techniques et financières de la prestation par l'ONF d'Assistance technique à Donneur d'ordre (ATDO) pour le Chantier d'exploitation de bois en vue d'une commercialisation dans le cadre de Contrats permettant de garantir la récolte et la commercialisation des bois issus de la gestion durable du patrimoine de la commune propriétaire, tout en optimisant les retombées économiques et sociales sur le territoire pour les industriels de 1^{ière} transformation. Cette convention permettra entre autres l'exploitation de bois scolytés en parcelle 20. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ce document. Le conseil municipal, Le Maire entendu et après en avoir délibéré **APPROUVE** la convention présentée et l'**AUTORISE** à signer tout document et acte relatif à cette convention.

VOTE : 14 POUR

05- ONF : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'EXPLOITATION DE BOIS ENERGIE (Délib.79)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de valoriser la partie non sciable des épicéas scolytés en bois énergie en forêt communale sur la parcelle 20 au-dessus du lieu-dit « Tardevez ». Suite à la mise en place d'un plan forêt par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie mi 2023, l'ONF propose à la commune de solliciter l'aide inscrite à l'axe 3 : « Renforcer la multifonctionnalité des forêts : développement de la filière forêt-bois et confortement des forêts de protection ». Cette subvention à hauteur de 500€/ha participe aux investissements d'exploitation des bois comme source d'énergie. Certaines pessières de la forêt communale d'Onnion impactées fortement par le scolyte et nécessitant leurs exploitations s'inscrivent pleinement dans ce dispositif. La nature des travaux est la suivante : abattage, façonnage et débardage de bois énergie. Le montant estimatif des travaux est de 5400 euros HT, lesquels sont subventionnables. Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Dépenses subventionnables : 5 400 € HT

- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 2 000 €
- Montant total des subventions 2 000 €
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés 3 400 €

Le conseil municipal, Le Maire entendu et après en avoir délibéré, **APPROUVE** le plan de financement présenté, **SOLLICITE** l'octroi d'une aide publique auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la mise en place d'un plan forêt ; lui **DONNE** pouvoir pour solliciter et signer tout document comptable et acte relatif à ce projet. **VOTE : 14 POUR**

06- PROXIMITI : REGULARISATION DE LA CONVENTION 2023/2024 ET ARRET DU SERVICE (Délib. 80)

Monsieur le Maire rappelle la décision de mettre un terme à la collaboration avec ce service de transports scolaires desservant l'école d'ONNION en date de juillet 2024. En amont, il convient de signer une convention de régularisation du coût pour l'année 2023/2024 (16 801.00 euros) selon tableau page 5 de ladite convention. Le conseil municipal, Le Maire entendu et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la convention de régularisation 2023/2024 présentée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document comptable et acte relatif à cette convention.

VOTE : 14 POUR

07 - RENOUELEMENT PLACEMENT FINANCIER DE LA VENTE DU VVF (Délib. 81)

Monsieur le Maire rappelle la délibération 75-2022 du 27 septembre 2022 portant sur la cession du bâtiment Village Vacances « les Chavannes » au Département au prix de France Domaine au prix de 2 500 000 €. Il rappelle également la délibération 37-2023 portant sur le Placement financier de la vente village vacances se décomposant comme suit :

- 1 000 000€ de placement à 3 ans sur les OAT (Obligation assimilable au trésor)
- 600 000€ de placement à 1 an sur un CT (Compte à terme)
- 200 000€ de placement à 1 an sur un CT
- 200 000€ de placement à 1 an sur un CT

Considérant l'ouverture des CT à la date du 29 septembre 2023 et considérant que le placement est à renouveler tous les ans, il demande à l'assemblée de se prononcer. Le conseil municipal, Le Maire entendu et après en avoir délibéré **DONNE** son accord sur le renouvellement du placement financier tel que présenté ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif ce dossier.

VOTE : 14 POUR

08 - M.A.M. (MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS) (Délib. 82)

Monsieur le Maire donne la parole à Nadine, en charge du dossier avec Sigrid. Nadine explique que suite à la construction de la nouvelle crèche dont la livraison a été fixée en septembre 2025 nous disposerons de l'ancien local, d'une superficie d'environ 150m². La diversification des modes de garde semble importante, Les assistantes maternelles étant peu nombreuses sur notre commune et en nette diminution sur notre territoire, ce projet peut créer des vocations et permettre à des assistantes maternelles (ou personnes désirant se former) d'exercer dans un lieu adapté en dehors de leur lieu de vie au sein d'une équipe de professionnelles. Ce genre de structure peut également permettre aux parents d'envisager sereinement un mode de garde alternatif à la crèche. Cette structure pourrait accueillir les enfants de toutes les communes ;le nombre de logements prévus sur Onnion dans un avenir proche est important, ce nouveau service serait accessible au plus grand nombre. Le mode de fonctionnement : Une assistante maternelle référente (rencontre avec une personne intéressée) disposant les agréments nécessaires à l'ouverture d'une MAM, fédère un groupe d'assistantes maternelles partageant ses valeurs et respectant la charte d'accueil de jeunes enfants. Innovalas à St Pierre (porteur de projet à visées sociale et environnementale, peut accompagner l'assistante maternelle dans les démarches administratives (Peillonnex en a bénéficié, et suite à leur rencontre, ils nous ont indiqué qu'ils épauleraient ce projet). Les démarches : - Création d'une association Loi 1901 ou autre - Demande d'aide à la CAF - Demande d'accréditation auprès de la protection maternelle infantile. - Chaque assistante maternelle possède un contrat de travail en CDI avec les parents. Il faudrait que la commune établisse un état des lieux afin de prévoir les travaux de réfection du local et plus largement sur la totalité du bâtiment. Pour ces travaux, la commune pourrait bénéficier de plusieurs aides. Ensuite, elle louerait les locaux aux assistantes maternelles. Le conseil municipal, Le Maire entendu et après en avoir délibéré **APPROUVE** la création d'une M.A.M. et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à cette création.

VOTE : 14 POUR

09 - ACHAT GARAGE CHEF-LIEU

Monsieur le Maire explique à l'assemblée avoir été sollicité par Mme CHEVRIER Jeanine, propriétaire d'un local « garage » au chef-lieu, d'une superficie totale de 37 M² – 24 M² dédié au garage. Finalement, avant d'aborder le sujet du prix, il s'avère que sur le plan cadastral de la mairie, une partie du garage est cadastrée sur la commune. L'intérêt de cette acquisition rentrerait dans le cadre de l'aménagement du

Chef-lieu. Après débat, il est décidé de reporter ce point ultérieurement pour les raisons suivantes : -- faire le point avec la propriétaire sur le parcellaire – vérifier les actes de propriété.

10 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANACR (Délib.83)

Monsieur le Maire rappelle la délibération D41-2024 du 09.04.2024 accordant une ligne budgétaire au budget 2024 à hauteur de 8 000.00 euros pour le versement de subventions, ainsi que la délibération D70-2024 du 25.06.2024 répartissant une partie de l'enveloppe budgétaire au versement de subventions, celle de l'association ANACR ayant été reportée, il convient de valider le montant qui lui sera attribué. Le conseil municipal, Le Maire entendu et après en avoir délibéré **DÉCIDE** de verser la somme de 100.00 euros à l'association ANACR – Comité de Saint-Jeoire, Vallée du Risse, Môle Marignier et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document comptable et acte relatif à ce versement.

VOTE : 14 POUR

11 - SERVICE PLURI-COMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX TITULAIRES (Délib. 84)

Monsieur le Maire rappelle la convention de création d'un service pluri-communal de police municipale conclue le 22 juillet 2024 entre la commune de Saint-Jeoire d'une part, et les communes de La Tour et Onnion d'autre part ;

Vu l'information du projet de mise à disposition des agents du service police municipale faite à l'assemblée délibérante,

Monsieur le Maire rappelle que suite à cette création, la commune de Saint-Jeoire met à disposition de la commune d'Onnion deux agents pour deux jours par mois d'intervention selon un planning défini préalablement par la commission intercommunale dédiée. Aussi, cette mise à disposition doit se régler par la conclusion d'une convention de mise à disposition de deux agents fonctionnaires titulaires. Il donne lecture de ladite convention et demande à l'assemblée de se prononcer. Le conseil municipal, Le Maire entendu et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux titulaire présentée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

VOTE : 14 POUR

12 - OCTROI D'AVANTAGES EN NATURE (Délib. 85)

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet abordé et accepté dans son principe lors du précédent conseil municipal et considérant que l'octroi d'avantage en nature au profit du personnel communal doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, le conseil municipal, Le Maire entendu et après en avoir délibéré **APPROUVE** la possibilité pour les agents communaux ou à un enfant vivant au foyer de bénéficier d'une carte d'accès gratuit à la piscine communale et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place de ces avantages en nature à compter du 01 août 2024.

VOTE : 14 POUR

13 – DPU (Délib. 86)

La commune d'Onnion a été destinataire de trois Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien suivant :

- Vente : Mr GENELOT Stéphane
Un appartement avec garage
134 Route des Chenevières – La Sapinière -Parcelles : A/3322
- Vente : Mr BRUGNON Jacques
Un appartement T2 duplex
895 Route de Chateaublanc – Les Pistes II - Parcelle : A/3243 – A/3245
- Vente par Mr OBER et Mme LAUER
1 appartement
256 Rte des Chenevières – La Chaîne d'Or - Parcelles : A/4243

LE CONSEIL MUNICIPAL, Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

Considérant que ces DIA ne présentent aucun intérêt pour la commune ; Le conseil municipal, le Maire entendu **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens énoncés et **CHARGE** Monsieur le Maire de porter ces informations à la connaissance des études notariales respectives en charge des ventes de ces biens. **VOTE : 14 POUR**

14 - Achat Tracteur (Délib. 87)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation de procéder à l'achat d'un nouveau tracteur suite à une importante panne sur le matériel actuel (boîte à vitesses cassée). Il donne lecture de 5 devis (Ets VIDONNE – Ets BOSSON – Ets PONCET – Ets CUSIN DUTRUEL - VAUDAUX). Le conseil municipal, Le Maire entendu et après en avoir délibéré **DECIDE** l'achat d'un tracteur Massey Ferguson 145 CV suivant devis détaillé et présenté et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise PONCET pour un montant de 84 225.00 euros H.T. **VOTE : 14 POUR**

15 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Avant de passer aux informations et questions diverses, Monsieur le Maire donne la parole aux élus qui souhaitent faire un point sur leurs dossiers en cours.

- Anne fait part de la réunion avec la CC4R sur les sentiers et à la possibilité de la mise en place de passages canadiens sur le plateau de Plaines-Joux, qui faciliteraient le passage des véhicules et piétons tout en dissuadant le passage des animaux en estive. La CCAR ayant cette compétence, il serait judicieux que ce soit elle qui s'occupe de ce dossier subventionné à hauteur de 50 % des travaux s'élevant à 15 000.00 euros.

Informations et questions diverses :

- Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour la gerbe offerte à l'occasion du décès de sa belle-mère, Madame GEVAUX. Martine remercie également les élus pour celle offerte à l'occasion du décès de sa mère, Madame CAVET.
- Rencontre avec le cabinet UGUET et le Département pour avoir leur avis sur le projet de la sécurisation du Chef-Lieu avant d'aller plus loin.
- Snack de la piscine : Mr le Maire fait part de la demande du gérant de pouvoir bénéficier d'une réduction de son loyer au vu de la fermeture le lundi et à l'ouverture à 12h00 au lieu de 10h30 pour le mois d'août. Sur le principe, l'assemblée (12 POUR et 02 CONTRE) accepterait cette demande de réduction. Aucune délibération pour l'instant puisque pas inscrit à l'ordre du jour.
- Piscine : Monsieur le Maire tient à remercier Jean-François pour son implication journalière sur la gestion, le suivi des agents et sur toute la logistique piscine.
- Piscine : Monsieur le Maire fait part des débats sur la prise de compétence de la piscine par la CCAR lors du dernier bureau communautaire. Ce point sera vu au prochain conseil communautaire.
- Recensement de la population – courrier de comptage reçu le 29 juillet 2024 : total des bulletins individuels : 1295 (en 2018 : 1261)
- Demande de participation financière à l'école primaire et maternelle privée de Saint-Jeoire : 10 enfants d'Onnion sont concernés – se renseigner sur l'obligation de participation par rapport à la réglementation citée sur le courrier de demande.
- Canicule et surveillance des personnes fragiles : un courrier de la Préfecture nous sollicite pour recenser ces personnes. Un contact téléphonique a déjà été mis en place avec certaines personnes seules ou/et isolées, malades pour se garantir de leur bien-être et se rendre disponible en cas de besoin. Chaque élu (e) est sollicité(e) pour faire cette démarche dans son secteur.
- Point sur la problématique du ramassage des ordures ménagères suite au dépôt de bilan de l'entreprise en charge de ce service : un courrier sera distribué par les élus très prochainement.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23 heures.

Le secrétaire de séance, Mme Brigitte CHARDON,



Le Maire, André GERVAIS,

